



CTSD Lozère Lundi 7 février 2022

Monsieur le Directeur académique
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Vous nous avez présenté votre premier projet de mesures de carte scolaire le 26 janvier dernier. Une demande intersyndicale de disposer de votre projet en amont vous avez été faite, à laquelle vous avez choisi de ne pas donner suite afin de, je vous cite, « laisser toute sa place au dialogue social et permettre au projet d'évoluer ». A nouveau, ce CTSD se réunit sans projet communiqué au préalable. Ferez-vous de même auprès des membres du CDEN ?

L'Unsa Education souhaite ici vous faire part de son analyse et de ses demandes.

- Après la forte quantité de fermetures de l'an dernier pour abonder la brigade de remplacement, l'Unsa-Education vous demande de suspendre les ouvertures de postes de TR afin de laisser un temps d'observation des mesures adoptées. Les ouvertures de l'an dernier ont permis une amélioration du remplacement mais le contexte actuel est une exception sanitaire. L'ouverture de postes de TR peut attendre. Avec 11,6% de TR en Lozère, nous nous inscrivons dans la moyenne académique. Il n'y a pas de commande ministérielle d'ouverture pour des postes particuliers. Avec une dotation départementale de 0 poste, rien n'oblige à appliquer des fermetures de postes en nombre.

- En ces temps où la surcharge de travail de direction est une réalité reconnue et de plus en plus intenable, condamner un-e directeur-trice à ne plus "bénéficier" d'une décharge hebdomadaire ne doit pas être envisageable. Pour l'Unsa-Education, une fermeture de classe ne doit pas impacter le taux de décharge de direction les directeurs-trices ne doivent pas perdre de décharge. Saluer l'engagement des équipes et des directeurs-trices depuis 2 ans est une chose, concrétiser le soutien aux personnels en est une autre.

- Il semble nécessaire de clarifier notre proposition faite en groupe de travail : l'Unsa-Education ne demande pas des fermetures de demi-postes, comme cela a été relayé à tort, mais au contraire, le maintien d'un demi-poste en lieu et place d'une fermeture entière quand comme vous le prévoyez. Votre traduction de cette possibilité, Monsieur le DASEN, par une fermeture complète couplée à l'implantation d'un TR sur les écoles concernées ne nous convient pas. La possibilité de couplage de 1/2 postes sur certaines zones doit être étudiée par la DSDEN, pour une inscription officielle en carte scolaire et une parution au mouvement en phase principale.

Nous demandons donc le réexamen des propositions de fermetures et celui des ouvertures déjà demandées lors du premier CTSD.

Je vous remercie pour votre attention.